



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 51

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Conseillers présents : | 22 |
| Conseillers votants : | 23 |
| Dont un pouvoir | |

Date de la convocation du conseil municipal : 14 avril 2026

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN
RÉFÉRENT A LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
GUY E. VEYRAT V.**

EXCUSÉS : BALBO A. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la sécurité routière fait partie de ses missions.

Pour aider à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, il est proposé de désigner un élu, référent sécurité routière.

Le référent sécurité routière :

- constitue l'interlocuteur privilégié des services de l'État en matière de sécurité routière à l'échelon local ;
- assure la diffusion auprès des élus et des services de la commune, des informations et des supports de communication relatifs aux campagnes de prévention routière ;
- contribue à l'identification des problématiques locales de sécurité routière ;
- facilite la mise en œuvre des actions du PDASR sur le territoire communal ;
- est convié, en cette qualité, aux réunions d'information et aux sessions de sensibilisation organisées par les services de la préfecture

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de désigner un élu, référent sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le 27/04/26

ID : 074-217400704-20260421-D2026_51



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Elliot GUY, référent sécurité routière.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Audrey PARIS

Le maire
Jérôme TRONCHON